

DEC152514DR10

Décision portant nomination de M. Renaud WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées délivrée à M. Renaud WAGNER le 19 juin 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 6 octobre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Renaud WAGNER, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18 juin 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Renaud WAGNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Renaud WAGNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 22/09/2016



Le directeur d'unité
Jean-Luc Galzi

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
La Direction Générale Adjointe des Services
de l'Université de Strasbourg




Nathalie VINCENT